

Politique des médias sociaux

Préambule

Le RSEQ Montérégie reconnaît l'importance des médias sociaux. Ces derniers s'imposent comme un moyen d'envoyer, de recevoir et de produire de l'information. L'instance régionale a recours à ces outils notamment pour :

- a) Diffuser des informations
- b) Promouvoir ses activités, ses événements et ses services
- c) Créer une communauté autour de l'identité RSEQ Montérégie
- d) Diffuser des communications urgentes
- e) Effectuer une veille stratégique du milieu

Objectif de la politique

La présente politique a pour principal objectif d'établir la conduite et les comportements attendus des membres, employés, membres d'un comité et membres du conseil d'administration du RSEQ Montérégie quant à l'utilisation des médias sociaux

Valeurs

Le RSEQ Montérégie encourage les membres, employés, membres d'un comité et membres du conseil d'administration à une utilisation des médias sociaux guidée par les valeurs de l'organisation. Par le fait même, le RSEQ Montérégie souhaite prévenir les situations potentiellement préjudiciables à ses employés et à l'organisation.

Conduite et comportement

Les comportements suivants sur les médias sociaux sont proscrits :

- a) Publier un commentaire dans un média social qui est irrespectueux, haineux, nuisible, désobligeant ou insultant et qui s'adresse à un membre, au RSEQ Montérégie ou à d'autres personnes liées au RSEQ Montérégie
- b) Publier une image, une image modifiée ou une vidéo dans un média social qui est nuisible, irrespectueuse, insultante, embarrassante, suggestive, provocatrice ou autrement offensante et qui s'adresse à un membre, au RSEQ Montérégie ou à d'autres personnes liées au RSEQ Montérégie
- c) Créer ou contribuer à un groupe Facebook, une page Web, un compte Instagram, un fil Twitter, un blogue ou un forum en ligne consacré uniquement ou en partie à la promotion de remarques ou de commentaires négatifs ou désobligeants sur le RSEQ Montérégie, ses intervenants ou sa réputation

d) Tout cas de cyberintimidation ou de cyberharcèlement entre un membre et un autre (y compris un coéquipier, un entraîneur, un adversaire, un bénévole ou un officiel), qui peuvent inclure, sans toutefois s’y limiter, la conduite suivante sur tout média social, par message texte ou par courriel : insultes régulières, commentaires négatifs, comportement vexatoire, blagues, menaces, se faire passer pour une autre personne, répandre des rumeurs ou des mensonges ou tout autre comportement nuisible

Toute violation de cette Politique sur les médias sociaux peut être assujettie à des sanctions.

Si le RSEQ Montérégie interagit officiellement avec un membre dans les médias sociaux (par exemple, en partageant une publication ou une photo), le membre peut, en tout temps, demander au RSEQ Montérégie de cesser cet engagement.

La suppression de contenu des médias sociaux après sa publication (publique ou privée) ne dispense pas la personne d’être assujettie à des sanctions de la part du RSEQ Montérégie.

Une personne qui croit que l’activité d’un membre dans les médias sociaux est inappropriée ou pourrait enfreindre les politiques et les procédures devrait signaler le cas au RSEQ Montérégie.

Différenciation de l’identité

À titre de membre, d’employé, membre d’un comité ou membre du conseil d’administration du RSEQ Montérégie, il est primordial de différencier l’identité personnelle et l’identité professionnelle. Lors des interventions sur les médias sociaux, l’information partagée peut être perçue comme l’expression d’une position officielle du RSEQ Montérégie, plutôt que comme votre opinion personnelle. Il est important de préciser clairement dans votre profil que les points de vue que vous y exprimez sont personnels, et ne sont pas ceux de l’instance régionale. Il convient toutefois de signaler que cet avertissement ne permet pas de se soustraire aux obligations de membre ou d’employé, y compris l’obligation de loyauté envers le RSEQ Montérégie.

Application de cette politique

Cette politique s’adresse aux membres, employés, membres du conseil d’administration et les membres d’un comité du RSEQ Montérégie.